ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non limitrophes et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	à ligne.	»,40
Réclames	»	»,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

L'affaire Humbert

M. Vallé, ministre de la Justice, monte à la tribune. Il reconnaît qu'il fut avocat dans l'affaire et en désespéré avec M. Bulot.

Je l'ai vu et je n'ai pu le faire revenir sur son opinion, moi je n'ai pas caché la mienne, j'ai dit à un journaliste que je n'avais rien à retirer de ce que j'avais déclaré.

M. Bulot s'est mis à ma disposition acceptant d'être déplacé. C'est ce qu'on a appelé le chantage de Bulot.

Si j'avais trouvé trace de défaillance M. Bulot ne serait pas resté 24 heures en fonctions.

Je repousse du pied l'odieuse accusation de M. Firmin Faure : il n'y a pas eu de marchandage pour le non-lieu de mon client qui a été rendu quinze jours avant : le non-lieu a été enregistré...

A l'extrême-gauche on crie à M. Firmin Faure : Norton ! Norton !

M. Firmin Faure répond crânement.

Vif tumulte.

M. Vallé... : le 28 mai. Quant aux Humbert des instructions sont données pour les arrêter.

On a parlé de personnes compromises. Est-ce qu'une invitation à dîner suffit ? Il y avait chez les Humbert des gens de tous les partis. Si Mme Humbert est arrêtée, il y aura des surprises.

M. de la Ferronnays. — Fait-on des recherches à Corfou ?

M. Vallé. — Le signalement a été envoyé partout.

M. de Baudry d'Asson. — La famille Humbert est à Paris.

M. Binder rappelle qu'il y a trois ans, M. Waldeck-Rousseau appelait l'affaire Humbert la plus grande escroquerie du siècle ; arrivé au pouvoir, il a cherché à l'étouffer : le ministre de la justice actuel est décidé à le couvrir.

Le Président interrompt M. Binder.

M. Lanessan fait remarquer que le ministre a rien répondu en ce qui concerne les clichés.

M. Vallé dit qu'il est d'usage en pareil cas de briser les clichés ; il a fait rechercher les débris et a pu obtenir diverses épreuves qui n'avaient aucun intérêt.

M. Lasies constate qu'il y a des usages vraiment dangereux.

La clôture est prononcée. On réclame l'ordre du jour pur et simple que **M. Cambon** repousse malgré l'insistance de ses collègues.

M. Cambon déclare accepter l'ordre du jour de **MM. Maujan, Gerville et Codet** ainsi conçu :

« La Chambre confiante dans le Gouvernement pour poursuivre énergiquement toutes les responsabilités dans l'affaire Humbert et donnant à cette affaire les suites exclusivement judiciaires qu'elle comporte et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour. »

M. Gauthier de Clagny insiste pour l'ordre du jour pur et simple que **M. Cambon** persiste à repousser.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 299 voix contre 128.

L'ordre du jour Maujan est adopté par 419 voix contre 78.

La séance est levée à 6 h. 40 ; séance lundi, 2 heures.

LE SÉNAT

Le service de deux ans

M. Prémont ouvre la séance. — A ce moment le Parlement n'a pas été en face d'un problème plus grave. En 1879 et 1889 les conséquences ne pouvaient pas être celles qui peuvent résulter du projet actuel.

L'orateur résume les critiques nombreuses adressées à la loi. A son avis la question n'est pas de la compétence du Sénat. Nous pouvons faire trop peu et si nous nous trompions le mal serait irréparable.

M. Prémont dépose une motion tendant à ajourner la discussion jusqu'à ce que l'avis du Conseil supérieur de la guerre ait été communiqué à la commission du budget.

Le général André. — Il est du devoir constitutionnel du gouvernement de s'opposer à l'adoption de cette motion.

Cette déclaration soulève de vives protestations sur de nombreux bancs.

M. de Freycinet. — Tout en étant à le droit de demander toute consultation qu'il lui plaît mais on semble dire que la loi ne peut pas être votée sans l'avis du Conseil supérieur de la Guerre. Du reste le Conseil supérieur n'a pas été consulté.

La motion est mise aux voix, le Président annonce qu'il y a lieu à pointage ce qui provoque une certaine émotion.

Par 149 voix contre 118, le Sénat n'est pas adoptée.

La séance est levée à 6 h. ; séance mardi à 2 heures.

PETIT CALENDRIER

Samedi 29. — Saints Pierre et Paul, papes. — 186e jour de l'année, 28e de juin, 6e de juillet, 6e de messidor, Barbeau, Sèmen Noirée.

Soleil : lever à 4 h. 00, coucher 8 h. 05. — Lune : lever 23 h. 00, coucher 8 h. 40 m.

Dimanche 30. — Vêpres après le Pentecôte. — St. Pierre et Paul. — Lille, Pensionnat Saint-Pierre, Sœurs de la Sainte-Enfance (Malguilles : Neuf-Berquin), Ronchin-Lapoutroie, Roubaix, Saint-Jean-Baptiste ; Lille, Saint-Pierre et-Saint-Paul ; Armentières, Saint-Roch ; Bondues, Seclin-Ouest ; Tourcoing.

Soleil : lever à 4 h. 01, coucher 8 h. 04. — Lune : lever 0 h. 00, coucher 0 h. 35 m.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 27 juin 1903

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etait absent : M. Séenne.

M. Jules Noyelle est élu secrétaire par 28 voix sur 28 votants.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai dernier est adopté, après une observation de M. Rousseau relative à un incident et de M. Eugène Motte à propos de certains employés remarqués par l'administration.

M. Wattremez maintient ce qu'il a dit.

M. Eugène Motte affirme à nouveau que pas un employé n'a été et ne sera jamais révoqué pour ses opinions politiques.

L'incident se prolonge assez longtemps et provoque une discussion assez confuse et assez violente, grâce au citoyen Wattremez toujours agressif.

Communications de l'Administration

Pont de la rue des Arts. — La demande de crédit supplémentaire pour les réparations du pont de la rue des Arts est renvoyée aux commissions.

L'Ecole nationale de musique sera transformée en succursale du Conservatoire de Paris par une convention adoptée par le conseil entre la Ville et l'Etat.

Octroi. — Les procès-verbaux de réception définitive de la fourniture d'effets d'habillement et de coiffure au personnel de l'octroi sont approuvés.

Téléphone. — Le Conseil municipal de Comines demande l'établissement d'une ligne téléphonique de Roubaix à Comines. Cette affaire est renvoyée aux commissions.

Le service de l'ébouage. — Le service de l'ébouage coûte chaque année à la ville plus de 160.000 fr. L'administration a élaboré un projet de mise en adjudication de ce service qui est renvoyé à l'examen des commissions.

Une demande d'indemnité est formulée par M. Henri Florin, piqueur à l'ébouage : une somme de 924 fr. 97 est votée.

Ecole de filles de la rue du général Chanzy. — Le projet de transfert de l'école de filles de la rue du général Chanzy dans les locaux libres de l'école de garçons de la rue du Moulin est adopté. Ce transfert coûtera 12.000 fr. à la ville.

Port du Sartel. — Le projet de construction d'un port au Sartel amène un échange de terrain entre l'Etat et la Ville. Cette question est renvoyée aux commissions.

Services des eaux. — Le Conseil approuve le cahier des charges de la mise en adjudication et marchés du service des eaux ; la réception définitive de fournitures diverses et des travaux du réservoir ouest du Huchon.

M. Achille Rousseau fait remarquer qu'il manque à Roubaix 90 kilomètres de canalisation pour être au pair avec Tourcoing et que les bureaux devraient être amenés à Roubaix au lieu d'être installés à Tourcoing.

M. Browaeys donne quelques explications à ce sujet.

Distribution d'eau potable. — Divers usagers de la vallée de la Scarpe ont envoyé des réclamations à propos de la distribution d'eau potable. Plusieurs indemnités leur sont accordées.

Chemin de fer. — On sait que depuis le 3 juin les voyageurs munis de billets de seconde classe ne sont plus admis entre Tourcoing et Lille et vice-versa, dans les grands express à destination ou en provenance de Paris.

M. Jules Noyelle a envoyé à ce sujet une protestation.

Depuis la Compagnie a en partie fait droit aux réclamations des voyageurs.

Un congrès de loueurs de voitures a lieu en ce moment à Bordeaux.

Le syndicat de Roubaix demande un subside de 200 fr. à la ville pour envoyer un délégué ; ce subside est accordé.

Sanatorium de Saint-Pol. — MM. le docteur Lapoutre, G. Deschodt, J. Noyelle, Ed. Motte, F. Fauvarque, L. Ferret, H. Delforterie, A. Carpentier, Wattremez, sont nommés pour organiser et surveiller l'envoi d'enfants au Sanatorium.

Rues du Caire et Villars. — La réception définitive des travaux de la rue du Caire est approuvée ainsi que celle de la rue Villars.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mont de Piété. — Le compte administratif de cet établissement pour l'exercice 1901, se solde par un excédent de recettes de 22.799 fr. 95 et le boni pour l'établissement à 9.984 fr. 37. Il est approuvé de même que le compte de gestion et le budget supplémentaire de 1902 qui se règle par un supplément de recettes de 25.811 fr. 61.

— Le budget primitif pour 1903 : recettes 511.600 fr. ; dépenses 505.000 fr. ; excédent 5.700 f. est approuvé également.

Traitement de la teigne. — Un enquête faite dans les écoles de Roubaix a indiqué un chiffre de 81 enfants atteints de la pelade, de la teigne et autres maladies du cuir chevelu.

Pour le traitement des affections, un pavillon-baraquement sera érigé dans un des jardins de la rue Saint-Vincent avec entrée dans cette rue.

La dépense est estimée à 3.000 fr. ; cette proposition est adoptée.

Crèches municipales. — Le conseil fixe à quatre semaines l'âge d'admission des enfants dans les crèches qui ne pourront plus être gardés après trois ans. Le nombre des vice-présidentes chargées de la surveillance des crèches est fixé à trois.

— M. Castelain Vandaele adjudicataire des livraisons de beurre et d'œufs pour les crèches a consenti à résilier son marché, permettant ainsi à l'administration municipale le libre achat de ces denrées par voie de régie.

La donation de Mme Julien Lagache. — Dans la séance du 9 mai dernier, M. le Maire a communiqué au Conseil municipal une lettre de Mme Julien Lagache lui annonçant son intention de créer sous la dénomination de « Fondation Julien Lagache » un certain nombre de pensions au profit de ménages nécessiteux, intéressants par leur nombreuse famille, et d'affecter à cette création une somme de cent cinquante mille francs, dont la donation sera faite à la ville, sous conditions à indiquer ultérieurement.

M. Edouard Roussel donne lecture du projet de convention proposé par Mme Julien Lagache et qui règle l'emploi de cette somme.

La dite somme de 150.000 francs, déduction faite des frais, sera placée en rente sur l'Etat français 3 0/0 et les arrérages, qui en seront touchés, chaque trimestre, seront employés en pensions perpétuelles et annuelles de 300 fr. chacune, que la dite dame Lagache entend créer sous la dénomination de « Fondation Julien Lagache » et destinées à 24 ménages ou veuves ou veuves ayant au moins 6 enfants légitimes au-dessous de 6 ans ou ayant plus de 7 enfants vivants au-dessous de 11 ans au 31 décembre de l'année d'attribution des pensions.

Les dites pensions ne pourront être attribuées qu'à des familles de nationalité française et n'avant point quitté Roubaix depuis le mariage.

Les familles devront se trouver dans les conditions requises pour être admises du Bureau de Bienfaisance et seront choisies parmi les plus dignes d'intérêt.

Il est bien entendu, qu'en aucun cas, dans l'attribution de ces secours ordinaires, le Bureau de Bienfaisance ne pourra compter comme salaire les pensions précitées, la donatrice voulant que ces pensions, dans leur entier, soient un complément aux secours ordinaires.

Tout ménage qui cessera d'habiter Roubaix cessera, par ce fait même, d'avoir droit à sa pension, à partir du trimestre qui suivra le trimestre qui aurait vu son départ.

Pour le fonctionnement de la dite Fondation, il sera établi une Commission spéciale composée de :

M. le Maire de la ville de Roubaix, président ; M. le Doyen de la paroisse Saint-Martin à Roubaix ;

M. le Président de la Chambre de commerce de Roubaix ;

Un délégué du Bureau de Bienfaisance de Roubaix ;

L'aînée des nièces de Mme Julien Lagache ou, par la suite, l'aînée des descendantes mâles qui pourra la faire suppléer par un autre membre de la famille.

Le Conseil approuve ce document et renouvelle à Mme Julien Lagache ses sentiments de gratitude au nom des malheureux de la ville et il espère que le projet généreux qui vient d'être donné, sera fait de plus, sera suivi et que le Livre d'or ouvert par les noms de ceux qui s'intéressent aux déshérités de la vie, s'augmentera de noms nouveaux permettant ainsi d'apporter, par l'initiative privée, plus de soulagement aux malheureux, et de prouver qu'à Roubaix la solidarité n'est pas un vain mot.

M. Eugène Motte ajoute quelques explications ; il renouvelle ses remerciements à Mme Lagache et il fait connaître que des maintenant l'administration municipale a en main les fonds pour créer 24 lits au nouvel hôpital.

La catastrophe de la Martinique. — Une somme de 500 fr. est votée en faveur des sinistrés de la Martinique.

Affichage communal. — Le Conseil approuve la concession de l'affichage sur les murs de la ville à M. Médard-Carré, moyennant une somme de 2.000 fr., pendant cinq ans ; le rapporteur explique que la société *L'Express* avait offert 2.805 fr., mais que les commissions ont tenu compte des antécédents de M. Médard.

Affaires Bia. — Un crédit de 1.229 fr. 61 est voté pour dédommagements accordés à M. Bix dont la propriété est contiguë à l'école de la rue des Alpes.

Les bourses des Instituts Turgot et Sévigné. — Précédemment, ces bourses étaient décernées non à la suite d'un concours, qui aurait désigné les élèves les plus méritants, mais au gré de l'Administration municipale qui en disposait selon son bon plaisir.

L'Administration républicaine est d'avis que les bourses doivent, dorénavant, être exclusivement réservées aux élèves qui auront témoigné de leur mérite, indiquant ainsi leur volonté de profiter des études supplémentaires qui leur sont offertes aux frais de la Ville.

Afin d'éviter que l'Administration municipale puisse être taxée de favoritisme ou de népotisme, les Commissions, d'accord avec M. l'Inspecteur primaire, proposent la mise au concours des bourses à affecter annuellement dans les Instituts Turgot et Sévigné.

Chaque année le nombre des bourses rendues vacantes par la fin des études scolaires serait augmenté de celles qu'on retirerait aux élèves qui, n'ayant pas obtenu d'être classés comme place moyenne dans les trois premiers quarts de leur classe, auraient ainsi démontré qu'ils ne méritent pas la continuation, en leur faveur, des sacrifices consentis par la Ville à leur profit.

Ecole de filles de la rue Chanzy. — Une somme de 200 fr. est votée en faveur de Mlle Marcqz, directrice de l'Ecole de la rue Chanzy.

Caisse des écoles. — Le Conseil approuve le compte administratif de 1901, et le budget supplémentaire de 1902 de la caisse des écoles.

Cultes. — Le conseil donne un avis favorable aux comptes administratif et de gestion pour 1901 de la fabrique de Saint-Martin et au budget de 1903 de la même fabrique.

Avant de donner lecture de compte administratif et compte de gestion de 1901, M. Edouard Roussel est élu président et M. Eugène Motte, maire, se retire.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE 1901

Un déficit de 500.000 francs — Un emprunt

M. Achille Rousseau donne lecture d'un rapport sur le compte administratif et de gestion de l'exercice 1901 et le budget supplémentaire de 1902 et il constate le déficit net et aggravé que l'administration municipale avait laissé entrevoir dans la séance du 28 février.

Ce déficit est de 497.156 fr. 77.

Si l'on fait état du reliquat de 205.316 fr. 40 de 1900, si l'on considère que l'Administration précédente s'est avisée, sur le tard et peut-être inconsidérément, de ne pas employer certains crédits en négligeant, par exemple, l'entretien des chaussées, en n'ouvrant pas les fourneaux économiques, en un mot, en s'exécutant pas des travaux ou des obligations pour lesquels des crédits avaient été votés, et qu'elle a laissé inemployée une somme de 292.902 fr. 06, on trouve au total 985.776 fr. 23, soit un million, qu'aurait atteint le déficit, si la dite Administration n'avait pas négligé certains intérêts primordiaux de la Cité pour continuer le népotisme gaspilleur qui était comme sa fatale vocation.

Cette situation est-elle, comme on l'a prétendu, dit M. Rousseau, avec plus d'audace que de preuves à l'appui, la conséquence inévitable d'une crise industrielle sans précédents ? N'y avait-il pas eu des signes précurseurs qui auraient dû éveiller l'attention ? Pouvait-on prévenir ce résultat désastreux, si on avait été vigilant et avisé ? Je n'hésite pas à répondre affirmativement, au nom de votre troisième Commission : La leçon de 1900 était aussi récente que possible ; pour clôturer cet exercice il avait fallu prendre 700.000 fr. 18 sur le reliquat de 1899. Les avertissements n'ont d'ailleurs pas manqué non plus. Dans une séance du mois d'Août 1901, notre honorable collègue M. Edouard Roussel fut, au nom de la vaillante et clairvoyante minorité du Conseil, une note où était prophétisé tout ce qui allait se passer.

J'ai cru, Messieurs, qu'il était utile de faire passer les chiffres et les avertissements ci-dessus sous les yeux du Conseil, pour que les responsabilités soient nettement établies. Qu'on ne vienne plus nous dire que nous calomnions l'ancienne Administration, quand nous prétendons qu'elle nous conduisait à la ruine et quand nous affirmons que son gigantesque projet de suppression de l'Octroi n'était pas, dans ses intentions, la réalisation tardive d'une vieille promesse électorale (M. Carrette a beaucoup varié sur cette question), mais le stratagème plus ou moins ingénieux par lequel elle espérait parer à une situation financière inextricable. Elle ne s'apercevait pas, dans son imprévoyance, que son projet tarissait les sources mêmes de revenus dont elle avait le plus pressant besoin, et elle s'est réveillée devant les moins values de l'octroi avec la stupeur de la poule qui découvre qu'elle a couvé des canards.

Le Conseil approuve ces comptes et vote, pour combler ce déficit, un emprunt de 500.000 francs, remboursable en trente ans au moyen du produit d'un centime et demi additionnel sur le principal des quatre contributions.

Intervention du citoyen Bailleul

Le citoyen Bailleul, au nom de la minorité, donne lecture d'une déclaration où il prétend prouver que le déficit n'est pas aussi grand que le dit M. Rousseau. Cependant il avoue que la situation financière n'est pas aussi belle qu'en 1898 — ni en 1899 non plus !

Il avoue aussi que les socialistes n'ont jamais beaucoup caché que les taxes de remplacement demandées par l'administration Carrette étaient présentées pour parer à la mauvaise situation financière !

Le citoyen Bailleul pense que l'emprunt de 500.000 francs ne devrait pas être remboursé au pair comme le demi additionnel.

Il demande une taxe sur la propriété bâtie pour ce remboursement.

M. Sayet explique que le déficit est bien celui indiqué par M. Rousseau et que de plus des travaux urgents aux bâtiments municipaux, à la voirie n'ont pas été exécutés et qu'il faudra absolument les faire, ce qui augmentera encore le déficit.

L'administration actuelle devra payer les dettes et faire face à l'incurie des socialistes.

Le rapport est adopté.

M. Eugène Motte reprend sa place.

Repos du dimanche. — La Ligue populaire pour le repos du dimanche a demandé la suppression des marchés tenus ce jour-là. Cette proposition est rejetée.

Abattoir. — Un crédit de 1.000 fr. est voté pour le maintien du préposé d'octroi en qualité de concierge de l'Abattoir.

Ecole de Natation. — M. Henri Canchoteux, cabaretier, rue de l'Hommelet, moyennant un loyer de 300 fr. est déclaré concessionnaire des buvettes de l'Ecole de natation.

Le sinistre du bureau du Pesage. — Une somme de 189 fr. est votée pour permettre le payement à M. Félix Franchomme des trois monuments à placer sur les tombes des sapeurs-pompiers Notte, Vercoutère et Wante.

M. Bailleul demande que le nom des sapeurs-pompiers Notte, Wante et Vercoutère soient donné à des rues de Roubaix. Cette proposition est renvoyée aux commissions.

Maisons postières. — La question d'échange avec l'Etat des maisons postières du Galon d'Or, du Calvaire et du Nouveau-Monde est résolue par un simple échange de maisons nécessaires contre les nouvelles.

Voirie municipale. — Le plan des alignements du chemin n° 42, dans la traverse de Roubaix est adopté.

— Une somme de 2[illegible] est votée pour l'expulsion d'un propriétaire de terrain à M. Julien Lefebvre rue de Roubaix.

— Une somme de 165 fr. 60 est votée pour pareil motif à MM. Lemaire et Lefebvre.

— Le conseil vote le budget de l'exercice 1903 de la voirie vicinale.

— Le conseil approuve le cahier des charges de la mise en adjudication de l'entretien des chaussées pavées, des trottoirs, etc.

— Un canal de jonction de la Société des grandes perpendiculaires vers le Nord va être fait prolongeant Gentilhomme, suivant de l'église Saint-Martin aux frais de la société qui propose cet canal.

Une place cyclable rue Jouffroy. — Une somme de 1.000 [illegible] est voté par le Conseil pour l'établissement d'une place cyclable de 60 centimètres de largeur, rue Jouffroy. La Nord Touriste » s'engage à payer la moitié de cette dépense.

L'avenue Julien Lagache. — L'avenue qui conduit au nouvel hôpital s'appellera Avenue Julien Lagache en souvenir de l'ancien maire de Roubaix.

Concours de tir à Rouen. — Le conseil refuse la demande de subside du concours de tir de Rouen.

Cercle polyglotte. — La demande de subvention formulée par le Cercle polyglotte est rejetée.

La demande de subside de la Fraternelle de trompettes l'Ancienne et de la société de trompettes « La Revanche » est ajournée jusqu'à l'approbation du nouveau règlement d'admission.

Bien que l'ordre du jour soit épuisé, M. Duhem pose deux questions à l'Administration : l'une concernant les bruits qui courent au sujet de la diminution des secours au Bureau de Bienfaisance et l'autre relativement à des ouvriers balayeurs à qui on aurait interdit de fumer la pipe.

M. Eugène Motte et M. Deschodt montrent que ce sont là des racontars.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

A la « Paix »

On sait que depuis quatre ans un conflit existait entre le Comité de gérance et le Conseil d'administration de la Coopérative socialiste *La Paix*, boulevard de Belfort. Un procès qui eut des phases assez mouvementées s'en était suivi. Nous en avons parlé. Les choses viennent de se recommoder et un arrangement à l'amiable s'en est suivi et les nouveaux statuts — apportés de Lille par le juif Welhoff — ont été approuvés. Ils avaient été une des causes du procès.

Tiers-Ordre de Saint-François. — Fraternité des Hommes. — Dimanche prochain, 29 courant, auront lieu les réunions mensuelles de la Fraternité ; la première aura lieu à 6 h. 1/2 du matin ; la deuxième, à 11 h. 45 du matin.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — Toute la population qui est groupée autour de cette église, se dispose à célébrer dignement l'une des plus grandes fêtes liturgiques de l'année, celle de l'Adoration. Elle a commencé par vouloir suivre très religieusement les instructions qui ont été données, jeudi et vendredi, par M. l'abbé Colpin, curé du Très-Saint-Rédempteur, dont Roubaix a déjà apprécié plus d'une fois le talent. Tout donne lieu d'espérer que le jour même de la fête, c'est-à-dire dimanche, cette église présentera le spectacle touchant de toute une paroisse qui est sur pied et qui tient à l'honneur de venir ce jour-là s'agenouiller, le matin et le soir devant un autel, où elle sait qu'a pris place le Roi de l'Univers.

La grand'messe sera chantée à grand orchestre, et le soir à 3 heures une procession comprenant de nouveaux groupes qui représenteront la vie de Notre-Seigneur dans différentes phases, permettra à toute l'assistance de suivre le bon Dieu depuis la crèche jusqu'au tabernacle.

Trois élèves du pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, viennent d'obtenir le brevet élémentaire, ce sont Mlles Jeanne Tiberghien, Germaine Dupire et Marie-Louise Lecat.

Autorisations de bâtir. — M. J.-B. Dathoit, rentier, rue de la Basse-Masure, un mur de clôture rue de Flandre. — M. Bettremieux, rue Sainte-Thérèse, 62, une maison rue Jouffroy. — M. Jean Selle, rue Richard-Lenoir, 38, une maison, angle des rues de la Gare et Blanchemaille.

Concerts publics. — Voici le programme des concerts qui seront donnés le dimanche 29 juin courant, au Parc de Barbieux, et le jeudi suivant sur la place de la Liberté par la Société *Concordia-Harmonie* :

Première partie : 1. Marche des Cadets de Gascogne, X... — 2. Ouverture des Francs Juges, Berlioz. — 3. Merle moqueur, polka pour piston (soliste : M. E. Haringkouck), Labole. — 4. Fantaisie-Ballet, L. Montagne.

Deuxième partie : 5. Le Cœur et la Main, fantaisie sur l'opéra-comique de Ch. Lecocq. — 6. La Chanson des Nids, fantaisie-polka pour 2 clarinettes et petite flûte, Buot. — 7. Espana, grande valse, Chabrier.

Les accidents du travail. — Un ouvrier de batteur, Henri Tassart, 16 ans, rue du Tilleul, cour Bucson, travaillant chez MM. Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta, blessé au bras droit, 1 mois de repos.

Un noyé au quai de Wattrelos. — Dans l'après-midi de vendredi, vers 4 heures, on a retiré du canal au Sartel, au quai de Wattrelos, le corps d'un noyé dont l'identité a été établie. C'est un charpentier de Lys-lez-Lannoy, Pourez, âgé d'environ 60 ans, qui avait été vu en état d'ivresse une demi-heure auparavant près de la distillerie Droulers. On suppose qu'il sera tombé accidentellement à l'eau.

Le corps a été transporté à l'Hôtel Dieu. Des soins restés inutiles lui ont été prodigués.

Pommade Dépurative contre Dartres, Boutons, etc. — *Voir aux annonces.*

Une barricade en feu. — Dans la soirée de jeudi, vers 8 h. 1/2, des gamins inconnus ont mis le feu à une barricade située rue des Ouiers clôturant un terrain appartenant à M. Delobel Barot, rentier, rue de la Fosse-aux-Chênes. Un pompier, Julien Lamaille, demeurant rue de Wasquehal, cour du Brandeloir, 5, qui passait, a pu éteindre ce commencement d'incendie avec quelques seaux d'eau.

Acte de probité. — Le coursier de l'épicerie Morel, Grande-Rue, nommé Lucien Turpin, 15 ans, demeurant rue des Fossés, impasse Ingouville, 46, a trouvé, vendredi matin, rue du Curé, un rouleau d'or de 500 fr. qu'il a rendu à Mme Masure Grimonprez. Celle-ci qui l'avait perdu a remis au jeune Turpin une bonne récompense.

Arrestation. — Un surveillant, Arthur Crul, 37 ans, employé dans une imprimerie de Roubaix, demeurant à Tourcoing, boulevard Gambetta, cité St-Liévin, a été arrêté, vendredi, à la suite de la dénonciation de plusieurs jeunes filles employées dans cette maison.

Arrestation pour coups. — Un tisseur, Louis Devos, 18 ans, demeurant rue de Cartignies, maisons Duthoit, à Wattrelos, a été arrêté pour ivresse, et coups à M. Bernard Oberlos, carrossier, rue Chapelle-Carette.

Nous avons failli manger 25 kilos de mauvais poison salé du minck, vendredi matin.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes de **BAPTÊMES THOMAS FILS**, 5, r. de Fives, pr la Gare, LILLE

du 27 juin

Naissances. — Arthur Vandepotte, rue de la Perche, cour Briet, 2. — Lucienne Leiding, rue Maro-Séguin, cour Cuby, 9. — Alfred Duvel, rue de la Chaussée, 63. — Georges Leclercq, rue de la Chaussée, 45. — Georges Vanlatart, rue Saint-Eleuthère, 48. — Angèle Mahieu, rue Barbe-d'Or, impasse Barbe-d'Or, 11. — Raymond Lerente, rue des Longues-Haies, cour Perquy, 3. — Gabriel Droulers, rue des Arts, 14. — Fernande Delhaye, rue Decrême, cour Debilleux, 7. — Henri Theys, rue Gaivani, 12. — Edmond Riche, rue du Collège, 190. — Geneviève Cafel, rue de Menin, maisons Huisslez, 1. — Georges Decanne, rue de l'Epeule, 184.

Décès. — Lucienne Hetze, 1 an, rue Colbert, 5. — Adolphe Guilini, 1 an, rue du Fontenoy, 124, cour Gadenne, 5. — Adèle Bulteau, 49 ans, négociant en lingerie, rue Saint-Georges, 22. — Léonie Muriel, 1 jour, boulevard du Cambrai.

WATTRELOS

Chorale Saint-Martin. — Il y aura répétition dimanche, à l'issue de la grand'messe, pour l'étude d'une nouvelle messe.

Un noyé à Sainte-Marguerite. — Dans la soirée de jeudi, un jeune homme qui se baignait dans le canal, au hameau de Sainte-Marguerite, est tout à coup disparu dans l'eau.

Malgré les recherches faites aussitôt, son cadavre n'a été repêché que dans le journée de vendredi et [illegible] à Wattrelos. C'est un forain, Henri Desmazières, 19 ans, demeurant à Tourcoing, à la Capite Rouge. Il était employé dans une baraque de pommes de terre frites et après avoir mangé était allé imprudemment se baigner. Il aura attrapé une congestion.

CROIX

Permission générale dimanche prochain à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

Etat-civil de Croix

Décès. — Léonie Wattrez, 47 ans, ménagère, rue Huber, 12.

WASQUEHAL

Fête du 14 juillet 1903. — Le maire de Wasquehal invite les sociétés non subventionnées de la commune, désireuses de participer au cortège du 14 juillet, et de profiter de la prime de 10 fr. qui sera allouée à chaque société qui aura pris part au cortège, de se faire inscrire au Secrétariat de la mairie, à partir de ce jour jusqu'au 5 juillet inclusivement de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Contributions directes. — Le trésorier des contributions directes se rendra à la mairie de Wasquehal le 1er juillet 1903, à 9 h. 1/2 du matin afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1903.

Marché du vendredi 27 juin. — Beurre, 1,40 la livre ; Œufs frais, 2,20 le quart.

SAVON DU CONGO *Blanchisseur du saint*

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues 84, Rue des Champs.

Une descente du parquet. — Vers la fin du mois de mai dernier, une dizaine de jeunes gens âgés de 13 à 15 ans, revenant du patronage, un dimanche soir, étaient allés à pied avec deux hommes d'une quarantaine d'années. La scène se passait au Tonquet.

Les jeunes gens, dans les interrogatoires qu'ils ont dû subir depuis lors sont unanimes à reconnaître qu'ils ont été attaqués et se sont défendus.

Mais des deux hommes l'un, Alphonse Vandenberghe, 42 ans, tailleur, demeurant à Mouscron, prétend avoir été frappé d'un coup de couteau à la gorge. Il a un certificat de médecin attestant l'exactitude du fait. Les jeunes gens nient et appuient leurs négations sur des preuves bien établies.

Telle est l'affaire qui a nécessité une confrontation internationale vendredi après-midi au bureau de Cysbesser.

Le commissaire de police de Mouscron, M. Vanhéteren, M. Spéneux, commissaire de police à Tourcoing, ainsi que les gendarmes mêlés à l'enquête ont été entendus par M. Davaine, juge d'instruction.

Les jeunes gens et le blessé, dont la plaie était du reste insignifiante, ont ensuite été interrogés.

Aucune arrestation n'a été opérée et il est probable que cette affaire n'aura plus d'autre suite.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis aux autorités belges, vendredi après-midi, le nommé Joseph-Jean Vandenberghe, 32 ans, né à Anvers, et réclamé par le parquet de Bruxelles pour attentat à la pudeur

Vandenberghe sortait de la prison de Lille.

Ne plus boire chez soi que les EAUX MINÉRALES NATURELLES que l'on trouve à 35 centimes le litre, en bonbonnes, 7, rue de l'Orphéon, Lille. 9

A Douai et à Aniche

Exposons les faits en commençant par Douai.

Vendredi, on a affiché dans les trois établissements militaires de Douai, arsenal, fonderie et ateliers d'emplissage de la porte d'Esquerchin, les noms des ouvriers civils qui doivent être congédiés le 31 juillet prochain, par suite de la mesure prise par le ministre de la guerre.

Ces ouvriers sont, jusqu'à présent, au nombre de 150 pour les trois ateliers : 117 pour l'arsenal, 31 pour la fonderie et 2 pour l'atelier de la porte d'Esquerchin.

Le personnel féminin de la cartoucherie qui doit être congédié n'est pas encore désigné, mais cela ne peut pas tarder.

Et voici ce qui se passe à Aniche.

Nous citons l'*Echo douaisien* :

« On annonce que la verrerie ouvrière d'Aniche, fondée lors de la longue grève de 1900, va bientôt suspendre son exploitation. Depuis quelque temps, les salaires y étaient payés d'une façon peu régulière, et mardi, les administrateurs ont prévenu le personnel que les fours seraient éteints en juillet pour une période indéterminée.

« Les ouvriers ont été invités à chercher du travail dans d'autres établissements.

« Cette nouvelle a causé une profonde émotion dans la population verrière d'Aniche. Nous espérons que les ouvriers congédiés ne resteront pas longtemps inoccupés et qu'ils seront vite embauchés dans d'autres verreries à vitres de la région. »

D'un côté, c'est l'Etat-patron qui renvoie ses ouvriers faute de travail. Un vulgaire patron ne ferait pas autrement.

De toute, les ouvriers [illegible] de manière à n'avoir d'autres patrons qu'eux-mêmes ; ils se voient réduits, eux aussi, faute de travail, à congédier des camarades et à fermer leur usine, ni plus ni moins que le premier venu des patrons acculé à la liquidation.

Voilà prouvé par les faits que le socialisme d'Etat et le collectivisme n'offrent contre le chômage et la misère, qui en est la conséquence, pas plus de garantie que le patronat.

L'Etat-patron et les ouvriers-patrons, pour procurer du travail, ont besoin, comme le patron ordinaire, d'argent, de commandes et de sécurité.

C'est une vérité de bon sens que les faits de Douai et d'Aniche font éclater à la lumière de l'expérience.

V. H.

LA VIE RENDUE AVEC LA SANTÉ aux malades désespérés

Le Vitalisme vient d'enrichir encore sa merveilleuse méthode déjà si féconde en résultats surprenants. Il s'agit aujourd'hui de l'[illegible] par sa simplicité admirable de facilité et d'application. Déjà les guérisons se multiplient dans des cas que nous pouvons qualifier de désespérés.

Les malades qui vont loin de Paris, voire de nos contrées, peuvent recourir aux soins vitalistes par correspondance ; il suffit de donner l'âge, le sexe, d'indiquer le genre de l'affection et la date de son début, pour recevoir par courrier, ou, si le cas est urgent, par dépêche, les conseils nécessaires au traitement qui agira de suite, remontera les forces épuisées du malade et lui permettra ainsi d'attendre que l'action curative du traitement ait assuré la guérison radicale.

Il n'est pas un cas de maladie qui ne puisse être immédiatement conjuré par ces soins doux, agréables et faciles.

La découverte nouvelle met le Vitalisme au premier rang des méthodes destinées à guérir les malades les plus gravement et les plus sérieusement atteints.

Le journal « La Médecine Nouvelle » est adressé gratuitement à titre d'essai, pendant deux mois à toute demande. Les lettres doivent être adressées à M. le Docteur Pérodin, 10, rue de Lisbonne, Paris-VIIIe.

S. PARIS.

INSTITUTION

des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles

DE ROMGNIN

Nous rappelons que c'est dimanche prochain, 28 courant, de 3 h. 1/2 à 7 heures, que la Fête annuelle de bienfaisance se donnera dans les jardins de l'Institution.

C'est cette une promenade fort agréable que la visite à ce bel Etablissement, mais l'annonce que la *Grande Harmonie de Roubaix*, dans un sentiment de louable